

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**N° 17/2016****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18/07/2016****OBJET : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION :  
VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS**

L'an deux mille seize et le dix-huit juillet à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : MMs Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5212-26,  
Vu les dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,  
Vu les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère,

***Monsieur le Maire expose :***

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ces projets dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Le Paysan, le Poujet et Sagabes	28 599.68 €	Participation du SDEE	16 766.61 €
		Fonds de concours de la commune (Montant HT des travaux – 6 x 2000 €	11 833.07 €
<b>Total</b>	<b>28 599.68 €</b>	<b>Total</b>	<b>28 599.68 €</b>

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil Le Paysan, le Poujet et Sagabes	28 525.64 €	Participation du SDEE	19 017.09 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant H.T. des travaux)	9 508.55 €
<b>Total</b>	<b>28 525.64 €</b>	<b>Total</b>	<b>28 525.64 €</b>

La participation sollicitée dans le cadre de ces travaux est calculée au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification substantielle de celle-ci lors de la réception du décompte définitif de l'entreprise, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire ;

**S'ENGAGE** à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

**DECIDE** d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le 18/07/2016  
Le Maire

